

(1)

(N° 166.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 MARS 1850.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. MOREAU.

I.

Demande du sieur Jean-Guillaume GRUBE.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire, né à Rotterdam, le 5 décembre 1812, a habité alternativement la commune de Borgerhout et la ville d'Anvers, depuis le commencement de l'année 1831. Il a concouru, en Belgique, au tirage au sort de la milice nationale et a servi dans la garde civique mobilisée jusqu'au mois d'août 1835, époque à laquelle a cessé la mise en activité de ladite garde. Il est actuellement employé au bureau du capitaine du port d'Anvers, et son chef n'a eu qu'à se louer de son zèle et de son activité.

D'accord avec les autorités qui ont été consultées, votre commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande du sieur Grube.

Le Rapporteur,

AUG. MOREAU.

Le Président,

P.-J. DESTRIEUX.

II.

Demande du sieur Louis-Guillaume-Félix SAINCTELETTE.

MESSIEURS,

Le sieur Saintelette, directeur gérant de la société anonyme des embranchements du canal de Charleroy, demeurant à Haine-St-Paul, est né à Aix-la-Chapelle (Prusse), le 28 brumaire an XII, de parents français.

Il habite le royaume depuis le 1^{er} juillet 1828, et y a épousé une femme belge.

Les pièces qu'il produit constatent que sa conduite et sa moralité ont toujours été à l'abri de tout reproche, et les autorités qui ont été consultées signalent le pétitionnaire comme un homme très-honorable, grand ami de l'ordre et digne d'être estimé et considéré de ceux qui le connaissent.

Votre commission est donc d'avis qu'il y a lieu d'accueillir sa demande.

Le Rapporteur,

AUG. MOREAU.

Le Président,

P.-J. DESTRIVEAUX.
